



Projet de réalisation d'une voie
ferroviaire contournant le centre-ville de
Lac-Mégantic

6211-14-011



Lac-Mégantic



Le 26 avril 2018

L'Honorable Justin Trudeau
Premier Ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Philippe Couillard
Premier Ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic – Recommandations des
municipalités impliquées

Messieurs les Premiers Ministres,

Le 5 avril dernier, la Ville de Lac-Mégantic a remis aux gouvernements du Canada et du Québec toutes les études requises pour l'analyse du projet de voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic (études des besoins, études d'opportunités, études environnementales, modèle d'affaires). Ce 12 avril, se tenait par ailleurs un important comité stratégique pendant lequel la firme AECOM présentait le rapport sur l'analyse des variantes demandées par nos municipalités, soit Nantes, Frontenac et Lac-Mégantic. Ces variantes quant au tracé initial visaient à diminuer les impacts négatifs sur l'ensemble de nos communautés. En plus des Maires et des directions générales des trois municipalités, la MRC du Granit a assisté à la présentation, ainsi que des représentants des ministères suivants : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Transport Canada et de Développement économique Canada.

Les discussions qui ont suivi nous ont permis d'émettre nos commentaires quant au tracé potentiellement retenu. Conscients que le choix final sera déterminé par vos gouvernements, nous vous envoyons aujourd'hui cette lettre afin de vous faire part de nos préoccupations et recommandations. Réaffirmant qu'il y a nécessité d'agir quant à la construction d'une voie de contournement ferroviaire, nous souhaitons tout de même faire en sorte que les impacts négatifs soient les plus réduits possible pour les citoyens qui seront, malgré eux, impactés par le réaménagement de la nouvelle voie.

Certes, la voie de contournement est nécessaire au rétablissement et à la relance économique de la région. Par ailleurs, nous croyons que ces éléments devront être pris en compte et des solutions atténuantes devront être réfléchies en fonction du tracé retenu. Bien que certaines variantes impliquent des coûts supplémentaires importants, nous souhaitons qu'elles soient considérées, car, localement, leurs impacts sur nos populations seraient moindres. Nous estimons qu'en plus des impacts environnementaux et des coûts de réalisation, les facteurs humains doivent être étudiés et pris en compte.

Du côté de Lac-Mégantic, les passages à niveau sur le Rang 10 et sur Pie-XI demeurent des enjeux auxquels nous devons réfléchir si la variante 2C n'est pas privilégiée. Quelque soit le choix, nous devons également nous assurer que le parc industriel demeurera desservi et efficace, et que son développement futur ne sera pas freiné. Le Maire de Frontenac réitère par ailleurs que si la variante 2B ne peut être privilégiée et que certains citoyens n'ont d'autre choix que d'être impactés, il souhaite que ceux-ci soient rencontrés rapidement et compensés de façon juste et équitable, pour les pertes économiques et morales. À Nantes, le tracé 2C assurerait la protection du Lac Orignal et l'expansion d'un développement résidentiel important. L'étagement du Rang 10 et l'accessibilité des premiers répondants sur l'ensemble du territoire sont aussi des préoccupations.

Par-dessus tout, nous souhaitons réitérer que Lac-Mégantic est la ville-centre de la MRC du Granit et que la tragédie a eu un impact majeur sur l'ensemble de la population de la région. Autant les citoyens de Nantes, Lac-Mégantic et Frontenac, ont vécu un drame sans précédent le 6 juillet 2013. Qu'on réside à Lac-Mégantic, Nantes ou Frontenac, la proximité des municipalités voisines fait que tous ont été touchés de près. La construction de la voie de contournement est essentielle. Toutefois, il faudra tenir compte de cette réalité lorsqu'il sera question de négocier les compensations pour permettre le passage du train. Les gouvernements doivent considérer les impacts collatéraux qu'auront pour certains citoyens le déplacement de la voie ferrée à proximité de leurs terres ou résidences. Il est impératif que les gouvernements traitent ce projet majeur comme un projet exceptionnel qui mérite un souci particulier des personnes qui seront inévitablement impactées, car elles ont, elles aussi, vécu une épreuve sans précédent et des pertes importantes lors de la tragédie.

Ainsi, nous souhaitons pouvoir compter sur un soutien des gouvernements pour supporter ses concitoyens considérant la situation particulière et sensible qui est inhérente à ce projet majeur.

Enfin, nous vous remercions de l'attention que vous et vos équipes portez à ce projet depuis plusieurs mois. Nous souhaitons qu'une annonce soit faite incessamment afin de réduire la période d'incertitude et d'inquiétude que vivent actuellement nos communautés.

Veuillez recevoir, Messieurs les Premiers Ministres, nos salutations distinguées.



Julie Morin
Mairesse de Lac-Mégantic



Jacques Breton
Maire de Nantes



Gaby Gendron
Maire de Frontenac



Marielle Fecteau
Préfet de la MRC du Granit

- c. c Monsieur Marc Garneau, ministre des Transports, Transport Canada
 Monsieur André Fortin, ministre des Transports, ministère des Transports, de la Mobilité
 durable et de l'Électrification des transports du Québec
 Monsieur Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable Chambre des communes
 Monsieur Ghislain Bolduc, député de Mégantic Assemblée nationale du Québec